

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2019. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 244 613,73 €, les dépenses de fonctionnement 2019 à 65 228,88 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (179 384,85 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	20 414,55	Excédent reporté	155 452,04
Dépenses de personnel	13 333,59	Vente d'eau, travaux et location compteurs	73 809,79
Reversement redevance agence de l'eau	7 679,00	Redevance agence de l'eau	8 332,17
Autres dépenses courantes	484,49	Recettes de gestion courante	565,38
Dépenses financières	1 394,01	Produits exceptionnels	125,01
Dotation aux provisions	270,00	Ecritures d'ordre entre sections	6 329,34
Ecritures d'ordre entre sections	21 653,24		
Total	65 228,88	Total	244 613,73

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs, travaux...). Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté et des subventions sur travaux versées par le Conseil Départemental.

- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	5 826,69	Solde d'investissement reporté	91 287,93
Frais d'études	8 173,90	Subventions	11 449,27
Alimentation en eau et acquisition de matériel spécifique	74 245,29	FCTVA	938,18
Ecritures d'ordre entre sections	6 329,34	Ecritures d'ordre entre sections	21 653,24
Total	94 575,22	Total	125 328,62

- c) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue l'excédent qui sera reporté en 2020 (30 753,40 €).
- d) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2019 : il reste des travaux de réhabilitation des réseaux à mandater et des subventions à percevoir sur ces investissements. Ces restes à réaliser s'élèvent à 33 430 € en dépenses et 14 069 € en recettes.
- e) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 128 005,22 € et la recette à 139 397,62 €. L'écart entre ces deux montants étant positif (11 392,40 €), le prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement ne s'impose pas.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien